

Décision Générale colonial

Décision n° 52 du 20 janvier 1945.

n° 52

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 janvier 1945
Numéro JO n° 1 du 01/01/1945	Date du numéro 1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

Le nomme MOUSSA BRAH est engage en qualité de cuisinier au Gouvernement pour compter du 16 janvier 1945 au salaire mensuel de 900 francs.